

I- Recommandations

Prise en charge en ville des patients suspects Covid-19

Au 16 mars 2020, à 16h00

Cette fiche est la 1^e partie d'une série de synthèses, réalisée par l'URPS MLB à partir des lignes directrices du Ministère de la santé pour la phase 3 en date du 13/03/2020.

Vous pouvez télécharger l'ensemble de ces documents, [en suivant ce lien](#).

I- Organisation de l'accueil des patients symptomatiques suspects Covid-19

Rappels de la définition des patients symptomatiques : cf Fiche II- Stratégie diagnostique et prise en charge initiale de patients symptomatiques suspects Covid-19, 3^e b-

1^o - En cabinet de ville :

a- Définition du double flux, messages pour le personnel d'accueil et télésecrétariat

On entend par double flux patients suspects Covid-19 d'une part, les autres patients d'autre part.

Le double flux peut être géré :

- Au sein d'un cabinet de groupe ou d'une MSP,
- Entre au moins 2 cabinets proches, l'un dédié au flux Covid-19 et l'autre aux autres patients (donc à organiser sur le terrain).

En cas d'incapacité à gérer un double flux sur l'ensemble des cabinets de ville, il est recommandé de s'orienter vers la mise en place d'un site dédié (cf infra)

b- En cas d'appels

Pour les patients symptomatiques suspects Covid-19, il est préconisé aux professionnels de santé de :

- **Réguler les appels** afin d'assurer les consultations sur rendez-vous avec des plages horaires dédiées aux patients suspects pour des signes respiratoires. Orienter vers un site dédié Covid-19 si connu sur le territoire
- **Réaliser une téléconsultation** ou visio ayant pour objectifs de définir si besoin d'un recours aux soins hospitaliers ou d'une prise en charge à domicile.
- Nous insistons sur les limites de la téléconsultation pour une primo-consultation.
- Remise d'un plan de recommandations individuelles pour la phase III

Pour les patients hors Covid-19 (suivi pathologie chronique stable), il est recommandé de :

- Les réaliser par téléconsultation si possible et/ou de renouveler si besoin les ordonnances pour un mois
- Assurer ces consultations sur rendez-vous avec des plages horaires dédiées`
- Remettre une feuille de recommandations individuelles pour la phase 3.

c- En cas de patients au cabinet

- Respect d'une distance de 1 m minimum avec le personnel d'accueil
- Cf fiche de protection des soignants (en l'absence de protections de type FFP2, il importe de commencer à envisager par soi-même des mesures alternatives ...)
- Distribution de SHA
- Isoler les patients dans la mesure du possible dans un espace dédié
- A ce stade, les revues et jouets dans la salle d'attente ainsi que ceux dans les salles de consultations doivent avoir été ôtés
- Aérer et nettoyer autant que possible (au moins une fois par jour) les sites d'accueil et salles d'attente
- Désinfecter les surfaces 2 à 3 fois par jour minimum, avec un produit dédié (javel)
- Limiter le nombre d'accompagnants si nécessaire à une seule personne
- Orienter vers un site dédié
- + autres recommandations dans les fiches antérieures.

2°- En centre d'accueil dédié si existe sur le territoire

Des lieux dédiés à la prise en charge s'organisent sur certains territoires bretons. Dans les prochains jours, les MMG vont s'organiser pour accueillir en journée les patients symptomatiques Covid-19.

En prévision de l'afflux de patients dans les jours à venir, il semble aussi nécessaire que d'autres lieux dédiés sur les territoires plus petits s'organisent. **L'URPS MLB, en lien avec les partenaires libéraux organise le déploiement sur les territoires.** Contactez votre URPS via l'adresse infocorona@urpsmlb.org, pour nous informer des dispositifs que vous souhaitez mettre en place et pour que nous relayons au besoin aux acteurs locaux.

L'URPS MLB travaille également à mettre à la disposition des PS un kit d'outils adaptés dans les prochains jours.

Annexes à télécharger – Affiches pour le cabinet :

- ⇒ Télécharger [Affiche 1 cabinet – prise de rdv à des horaires dédiés](#) ;
- ⇒ Télécharger [Affiche 2 cabinet – prise de rdv à des horaires dédiés et dans un lieu spécifique](#) ;
- ⇒ Télécharger [Affiche 3 cabinet – prise de rdv à des horaires dédiés et symptômes à préciser](#).

vous tousssez,
vous avez de la fièvre,
vous presentez un syndrome grippal



N'entrez pas directement dans le cabinet médical.

Vous devez

- avoir un **RDV spécifique** pour ces symptômes,
- ou venir à des **horaires dédiés**.

téléphonez au



Affiche 1

vous tousssez,
vous avez de la fièvre,
vous presentez un syndrome grippal



N'entrez pas directement dans le cabinet médical.

Vous devez

- avoir un **RDV spécifique** pour ces symptômes,
- ou venir à des **horaires dédiés, dans un lieu spécifique** :

téléphonez au



Affiche 2

vous tousssez,
vous avez de la fièvre,
vous presentez un syndrome grippal



N'entrez pas directement dans le cabinet médical.

Vous devez

- avoir un **RDV spécifique** pour ces symptômes,
- à des **horaires dédiés**.

si vous présentez ces symptômes et/mais que vous ne l'avez pas dit à la secrétaire ou que n'avez pas pris rendez vous, téléphonez au



Affiche 3